

LSFR

Association ligne sommitale de la Furka
Section Romandie

STATUTS

4 mars 2011 – 2 mars 2012 – 5 mars 2022 – 2 mars 2024

L'adaptation suivante a été faite et est soumise à l'assemblée pour validation :

- 4.6. Toute assemblée générale (ordinaire ou extraordinaire) peut en outre traiter des points suivants :
- Elections complémentaires au comité (les années paires)
 - Elections complémentaires de délégués (les années impaires)
 - Election d'un·e membre au titre honorifique président·e d'honneur
 - Modification des statuts
 - Révocation de membres du comité ou de délégués
 - Exclusion de membres